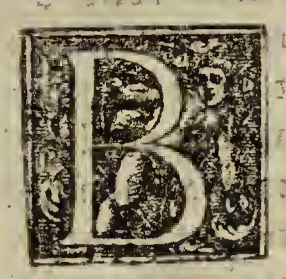
LA VOIX DV PEVPLE, de Prouence. Contre les Armes de Monsieur le Comte d'Alais.



BON DIEV, que tardez-vous de chastier aux yeux de vostre peuple des attentats si execrables? On vole, on pille, on rauage, on viole, on embrase les villes & les campagnes, on les fait nager dans les meurtres & dans le sang, & vous differez, Seigneur, d'escraser ces testes criminelles? Deliurez vostre peuple qui perit par la faim, par le feu, par le fer, en faisant perir l'autheur de tous ses maux. Vostre Iustice doit la punition d'vn coulpable à la deliurance d'vn million d'innocens. Les cris de tant de vefues à qui on a massacré leurs marys: le desespoir de tant de meres pour l'honneur qu'elles ont veu rauir à leurs filles sans pouuoir les garantir: Les larmes de tant de peres qui ont veu esgorger leurs enfans, & l'horreur de tant de familles qu'on a reduit à l'extreme misere par les saccages & les embrasemens, reclament incessamment vostre iuste vengeance.

Vous ne pouuez pas (Grand Dieu) la reffuser pour le salut de toute vne Prouince malheureusement opprimée par celuy qui estoit estably pour la deffendre, & qui bien loin de la proteger des violances estrangeres, paroit en teste d'vne Armée pour la destruire luy-mesme: Qui bien loin de la faire iouyr des libertez esquelles la clemence du Roy venoit de la restablir, il veut la rendre son esclaue, & luy rauir tous les Priuileges que la bonté de son Prince luy a si liberalement accordés: Qui bien loin de luy conseruer cette paix que les Declarations publiques luy auoient redonnée, luy declare ouuertement la guerre, y fait entrer hostilement des troupes sans les ordres du Roy pour executer ses vengeances: & par vn redoublement de crime il arme contre leur propre mere les mains paricides des mauuais Citoyens, & les pousse en frenetiques à se

porter eux-meſmes la dague dans le ſein, & deuorer comme Dragons acharnez leurs enfans & leurs freres, & les enſeuelir ſoubs les ruynes de leur patrie, pour laiſſer à la poſterité de marques de leur perfide cruauté.

Et pour couronner ſes oppreſſions, il traite de rebelles & d'ennemis de l'Eſtat: Il menaſſe d'exil & d'incendie tous les fidelles compatriotes qui s'oppoſent à ſes rauages, & qui expoſent genereuſemēt & leurs biens & leurs vies pour le ſalut public. Il veut faire paſſer pour le plus noir de tous les crimes la deffence de leur Pays, & par vne profanation inſigne condamner de trahiſon vne ſi eminente vertu. Choſe eſtrange! de vouloir ſupprimer vne loy que la Nature a grauee dans le cœur de tous les hommes, de vouloir rendre criminel vn deuoir de charité que les Payens meſmes reuerent, & effacer vne obligation que toutes les parties ſe doiuent pour le ſoutien du corps qu'elles compoſent? C'a eſté parmy tous les peuples vne action heroïque & ſacree de s'immoler pour le ſalut de ſa Patrie, & icy c'eſt vn attentat de ne conſpirer pas à ſa ruyne: On ordonnoit de recompenſes & de couronnes à ceux qui auoient ſauué leurs Concitoyens: & icy on prepare de ſupplices à ceux qui ne protegent pas leurs ennemis, ou qui reffuſent de ſigner de ligues contre les libertez publiques: On mettoit parmy les Dieux ces Heros qui auoient expoſé leurs vies pour garantir celles de leurs Compatriotes: & à preſent on menaſſe du gibet, ou on punit d'vn exil ceux qui ne conjurent pas à la perte de leurs Concitoyens.

En effet, noſtre perſecuteur au prejudice d'vn droit ſi legitime & ſi naturel, & à la honte du Chriſtianiſme, n'a-il pas porté ſes armes contre Draguignan pour forcer ſa fidelité. N'a-il pas proſcript de Tharaſcon & de Tholon les plus importantes familles pour auoir teſmoigné leurs iuſtes ſentimens à l'intereſt public, comme ſi ce zele pour la patrie eſtoit vn mal contagieux. N'a il pas exilé de Brignolle auec ſcandale tous les Officiers de Iuſtice, & fait empriſonner honteuſement l'vn de ſes principaux Chefs? N'a-il pas en teſte de ſes troupes menaſſé Tretz de degaſt s'il ne luy ouuroit ſes Portes, que ce genereux Village luy a ſi conſtamment fermees en veuë de toute ſon armee ſans s'ebranler de ſes courſes, ny de ſes menaſſes? N'a-il pas taſché de ſurprendre par de lettres de cachet anterieures aux ordres ſubſequents qui les reuoquent, dont Monſieur d'Eſtampes eſt le porteur, deux cens des principales villes de la Prouince qui ont paru inesbranlables au ſeruice qu'elles doiuent au bien de leur Pays? Enfin n'a-il pas, non ſeulement deſcrié dans

l'vne de nos capitales villes ceux qui vouloient deffendre ses libertez, & les garantir de la seruitude à laquelle il la soubmet insensiblement par des apparances trompeuses : mais encores fait dresser plusieurs fois des embusches pour les y faire assassiner, les preuues en estants dans des lettres qu'on a interceptees & enuoyees à sa Majesté pour luy demander Iustice, en faueur de ceux qui pour auoir sellé de leur sang leur fidelité inuiolable au seruice de leur Prince, & de leur Patrie, sont traictez de factieux & de rebelles dans ses Manifestes parce qu'ils se sont opposez à ses rapines & à ses injustes desseins.

Et que n'a-il tenté contre cette illustre ville d'Aix pour auoir monstré tant de zele & de chaleur à la cause publique? Ne l'a-il pas blasmée d'intelligence auec l'Espagne parce qu'elle n'en a point voulu auoir auec le perturbateur du public? N'a-il pas donné le nom de rebellion à sa fidelité? N'a-il pas poursuiuy l'exil de ses Cours souueraines parce qu'elles n'ont pas voulu flechir aux injustes demandes qu'il a fait au Pays? N'a-il pas demandé le demantelement de ses murailles afin qu'elles fussent ouuertes au pillage de ses funestes troupes : & tout presentement ne vient-il pas de rauager ses terres, brusler les granges, enleuer les grains & les bestiaux, declarer la guerre aux bœufs, aux asnes, & aux poules, & laissé par tout son terroir l'horreur, la famine, les cris, & la mandicité par des exploicts illustres & dignes d'vn si grand conquerant.

Ce sont là les effects de la vengeance qu'il a puis long temps iuré contre la ville d'Aix : les Propheties qu'on auoit hautement publié dans sa maison à sa sortie d'Aix, qu'il n'y reuiendroit iamais qu'à main armee, sont enfin acomplies. Il ne niera plus maintenant qu'il n'aye commancé la guerre puis que ses desseins paroissent à descouuert, & que tant d'apareils ausquels on trauailloit depuis plus de quatre mois, iustifient clairement qu'il l'auoit preparee, & les vains pretextes qu'il prenoit de l'escorte des Commissaires, sont entierement dissipez, puis que ses troupes estoient comme de personnages qu'on tient cachez soubs la tapisserie qui parurent le mesme iour, & coururent à leur passage pour les sacrifier à sa rage s'ils n'eussent esté en estat de deffence.

Quoy donc ! la ville d'Aix estoit elle criminelle d'auoir pourueu à la seureté de ses Magistrats ? Estoit-ce bien vn sujet legitime de proclamer la guerre, de faire deuorer la Prouince, de porter par tout le fer & le feu. & de declarer les Corps de la Iustice souueraine rebelles? Est-ce rebellion de conseruer au Roy sa Patrie, & d'y

appuyer la Iustice ? Est-ce reuolte de vouloir maintenir contre la violance les Priuileges de son Pays, & les Declarations de son Prince? Est ce perfidie de deffendre d'oppression les Iuges legitimes, & d'empescher la Iustice d'estre esclaue des volontez d'autruy, ou d'estre administree par les supposts d'vne authorité injustement vsurpee.

Non, non, fidelle ville d'Aix, ce n'est pas là ton crime, c'est qu'il te reste encore de sang dans tes veines que l'on veut espuiser iusques à la derniere goutte ; on veut que tu payes en vne seule fois ce que les autres villes ont payé puis vnze annees de son Gouuernement : Il a espuisé les ruisseaux, il veut en prendre dans les riuieres, il veut ouurir toutes les veines, il en veut auoir de toutes parts : Les huict monstres par an payees à son Regiment lors mesmes qu'il tiroit la solde du Roy, ne l'ont pas rassasié : l'vsure de dix pour cent pour chaque Compagnie, les cent escus par iour pour sa Compagnie d'Ordonnance, & les rançonnemens exigez pour les logemens des Soldats ne le satisfont pas : les deniers reuenans bons, les sommes immenses que les passeports des bleds, & la participation au cartier d'Hyuer ont jetté dans ses coffres ne sufisoent pas : les vingt-huict mil liu. du siege de Tholon, les soixante-quatre mil d'assignation sur le Semestre, ny enfin les leuees indicibles sur le peuple que les Comptes du Païs & ceux de toutes les Communautez justifiét, n'ont pas esté suffisantes pour assouuir son auarice : Il luy faut le pillage d'Aix, les rauages de son Terroir, & de toutes ses villes voisines.

Et parce que les Compagnies Souueraines sont les seules digues qui peuuent s'opposer à ce torrent qui entraine le reste de nos biens, il les descrie dans son dernier Libel plus digne du feu que de response, comme remply d'inuectiues infames & de calomnie punissables : Il publie le Parlement apres l'auoir traicté d'impie, de sacrilege, d'Athée, d'infame, & de corrompu, pour Autheur des Edicts qui furent subrogez aux Presidiaux, & l'accuse mesmes d'y auoir profité de grandes sommes : Mais les Registres du Conseil du Roy & ceux du Parlement, tesmoins irreprochables de son innocence, conuainquent de faux cette imposture ; car ils justifient que le Roy ayant veu l'Edict des Presidiaux, le Parlement & le Pays s'y estans opposez, comme à vn Edict qui luy estoit ruineux & à tout le public, soit pour la multiplicité des Offices, soit pour la diuision de la Iustice Souueraine, laquelle eust entrainé vne infinité de desordres & de contentions dans toutes les villes, sur tout en vn ressort de si petite estenduë. Le Roy meu de ses raisons accorda la suppression de

de cet Edict, mais il voulut pour la necessité de ses affaires que le Traictant qui luy auoit fait des aduances, eust son rembourcement sur des autres Edicts.

Parlez Declamateur à gages,en quoy le Parlement est-il coulpable ? n'est-ce pas au Partisan de l'Edict des Presidiaux que tous les Edicts doiuent estre justement imputez, puis qu'ils en sont les Autheurs & les Parties qui les ont poursuiuis pour leur interest & leur rembourfement. Tout le monde les connoist, ces infames Compatriotes deserteurs de la ville d'Aix, d'où les remors de leurs conscience les a chassez pour s'aller joindre à celuy qui les a tousiours protegez, & auec lequel ils conspirent maintenant de la ruine de leur Patrie : Tout le monde sçait que ce sont ceux-là mesmes qui ont trempé à toutes les nouueautez ; & qui ont esté employez pour les Partisans des Requestes.

C'est à eux qu'il faut s'en prendre pour tous ces Edicts, & non pas au Parlement qui n'en est ny l'autheur ny la cause ; & pleust à Dieu qu'il eust dépendu de luy de les empescher & d'en soulager la Prouince ! Qui peut douter qu'il ne l'eust fait auec joye ? car quand le zele que les Officiers ont au soulagement du peuple ; quand leur conscience & leur honneur ne seroient pas de motifs assez pressans pour les porter à ce deuoir, n'y seroient-ils pas assez obligez par leur interest propre, & par celuy de leurs enfans, de leurs freres, & de tous leurs parents, qui s'y trouuent interessez dans l'interest public : Peut-on desoler la Prouinee qu'ils ne se trouuent enueloppez dans ceste desolation ? Peut elle perir qu'ils ne perissent auec elle ? comme estans des principaux membres de ce corps, & leurs biens, leurs terres, & leurs maisons y estans enclauées.

Aussi qu'on parcoure les Registres de l'vne & l'autre Cour, & on y trouuera plus de soixante Edicts pernicieux à la Prouince rejettez, nonobstant les jussions reïterees, voire depuis dix ans combien les Officiers de ces deux Compagnies ont-ils souffert de creuës de citations, & des interdictions sur le refus de quantité d'Edicts, mesmes de l'Eslection,des Auditeurs des Comptes, de taxes sur les aisez, du cinq pour cent, de la Comptabilité, de taxes sur chaque ville, & de tant d'autres dont les Registres font foy, qui alloient à la subuersion entiere du Pais, à la conseruarion duquel ces deux Cours sont trop attachees par toute sorte de deuoirs & d'interests pour s'en despartir jamais.

Et pleust à Dieu que celuy qui les accuse fust interessé comme eux dans nos pertes & dans nos souffrances, il ne les causeroit pas

comme il fait ! Pleuſt à Dieu qu'il euſt de freres, des enfans, & de parents engagez dans les malheurs qu'il nous procure, il ſe lairroit toucher à la compaſſion ! Pleuſt à Dieu qu'il euſt de biens & de maiſons que l'embrazement peuſt reduire en cendres, il ne l'auroit pas excité comme il a faict.

Mais ſes intereſts ſont bien differents des noſtres, tant s'en faut qu'il perde dans nos pertes, ny qu'il ſouffre dans nos ſouffrances, qu'il en rit & en profite, il ne peut s'enrichir que de nos deſpoüilles, il ne peut groſſir que de noſtre ſubſtance, il ne peut s'eſleuer que ſur les ruines de nos villes & de nos murailles qu'il taſche d'abattre, il ne peut ſe fortifier qu'en nous affoibliſſant, il ne peut nous ſousmettre à ſon ambition qu'en nous diuiſant, ny s'vſurper cette authorité ſouueraine à laquelle il viſe ſi ouuertement, qu'en deprimant toutes les puiſſances qui peuuent luy reſiſter, qu'en eſlongnant des emplois les perſonnes zelées pour le public, & des intereſſees ; & jettant le ſchiſme dans tous les corps pour nous perdre par nous meſmes.

Et c'eſt pour cela qu'il auoit forgé cette funeſte Chambre des Requeſtes pour ſe faire vn Party dans le Parlement, & ſousmettre les trois Eſtats de la Prouince en leur donnant des Iuges dependans de ſa volonté : C'eſt pour ce meſme deſſein qu'il transforma cette Chambre en Semeſtre pour nourrir de contentions perpetuelles dans ce corps, & ſe rendre le Maiſtre de la Iuſtice, & des Arreſts, & de la verification de toute ſorte d'Edicts ſur le peuple, ayant touſiours mis en vſage cette pernicieuſe politique qui veut diuiſer pour regner, de laquelle ſe ſont ſeruis tous ceux qui ont voulu vſurper vne authorité tyrannique ſur les peuples, & affoiblir le pouuoir des Princes legitimes, ou opprimer le droict des Sujets ; car ils ont touſiours viſé là de jetter la diuiſion dans les Cours Souueraines, que nos plus Grands Roys ont auec raiſon eſtablies comme les rampars de leur puiſſance, les Depoſitaires de leur Iuſtice, & l'oſtage de l'amour qu'ils ont pour leurs ſujets, ayans jugé que la grandeur de leur Eſtat, & la fidelité de leur peuple ne pouuoit eſtre conſeruée que par ces nobles Corps de Iuſtice qui diſpenſent les ſuplices & les recompenſes, & defendent les peuples des injures & des malheurs bien loin de les y precipiter.

Auſſi n'a-on iamais entrepris d'abattre ces Corps Illuſtres que pour faire ouuerture aux Edicts ſur le peuple, enuahir les biens des Prouinces, & rende la fortune publique dependante de l'ambition d'vn ſeul.

Et ſans que nous cherchions ailleurs (Chers Patriotes) des preuues de cette verité, nos miſeres preſentes nous la rendent trop ſenſible : Nous nous abuſions de croire que Mr. le Comte d'Alais euſt introduit ces nouueautez à deſſein d'abattre le Parlement, car il ſçait aſſez que ce Corps eſt trop vaſte & trop eſtendu pour perir de ſes coups, & que la Iuſtice n'eſt pas moins inébranlable que la Majeſté Royale qui en eſt le principe & l'appuy, c'eſt à nous ſeuls qu'il en veut, quand il taſche d'ébranler ces Colomnes qui ſouſtiennent nos fortunes & nos familles ; c'eſt à nos biens, à nos perſonnes, & à nos libertez que ſes deſſeins viſent, quand il s'en prend aux Paſteurs qui veillent pour noſtre defence, & qui s'oppoſent à ces Loups rauiſſans qui cherchent de nous eſgorger.

Si le Parlement euſt voulu eſtre complice de ſes pernicieux deſſeins, s'il euſt voulu conſentir à ſes demandes, s'il euſt voulu ſe rendre ſouple à ſes volontez, & abandonner l'intereſt du public, il n'y auroit iamais eu de Requeſtes, nous ne connoiſtrions pas ſeulement le nom de Semeſtre, & le Parlement n'euſt pas eſté vexé par tant de citations, de pertes, & d'exils, il euſt veſcu auec luy dans vne eſtroite vnion ; mais parce qu'on n'a pas voulu flechir à ſes intentions contraires au bien public, il a voulu ſubroger d'autres Iuges de ſa dependance, ſans ſe ſoucier de profaner la Iuſtice par le choix de Docteurs de huict iours, ſans eſtude, & ſans experience, & de perſonnes meſpriſables, ou par leurs naiſſances, ou par leurs humeurs, pourueu qu'ils fuſſent des miniſtres de ſes volontez, & des executeurs aueugles de ſes deſſeins.

Auſſi d'abord qu'il eut jetté dans ce Corps ces partiſans de ſes intereſts, & qu'il y euſt mis par ce moyen la diuiſion, il fit clairement conoiſtre que tous ces artifices qu'il auoit employés n'auoient autre object que l'éleuement de ſon ambition, & l'aſſouuiſſement de ſon auarice.

Nous recogneumes à l'inſtant dans nos Hoſtels de Ville nos Priuileges caſſez, nos libertez violees, nos Eſlections Conſulaires aneanties, & en ſuite nos contributions accreües, nos deniers enleuez, & nos fortunes eſpuiſees. Nous trouuaſmes dans toutes nos villes & nos Campagnes des veſtiges ſanglans de ce *funeſte Regiment*, des Contracts paſſez par les armes, des Tranſactions eſcrites auec le fer de vangeances, de meurtres, & des hoſtilitez effroyables.

Et ſi nous donnons la liberté à tous les oppreſſez de ſe plaindre, nous trouuerons vne infinité de gens de bien de tous endroits qui

ont porté le joug de sa domination, & souffert ses oppressions dans le silence, pource que les plaintes les plus justes estoient punies, iusque là qu'il nous a souuent empesché d'aller porter nos remonstrances aux pieds de leurs Majestez par des menaces qu'il a souuent fait à diuers Deputez, & depuis trois iours n'a-il pas fait arrester nos Courriers, & enleuer nos pacquets contre tous les droicts de la Sauue-garde publique pour preuenir le Conseil du Roy, & nous oster le moyen de le detromper de ses calomnies.

Quoy donc serons-nous tousiours insensibles à nos miseres? ce Tonnerre qui vient d'éclatter n'est il pas assez resonnant pour nous éueiller, & nous obliger de reuenir à nous mesmes? Qu'attendons-nous de rendre à nostre Patrie la fidelité que nous luy deuõs? Il n'est plus temps de luy differer nostre secours, & de nous mettre en defense; Car enfin cette espaisse nuee qui s'estoit enflee du sang innocent & des larmes des peuples, degorge le sang qu'elle auoit attiré, & verse les larmes dont elle est abbreuee: Elle a enfin paru cette armee des vangeances pour nous fouler aux pieds, & exterminer vn nombre d'innocens.

Iamais marche des Empereurs Romains a esté plus pompeuse, & iamais l'Histoire nous a marqué des haults faits plus celebres d'vn General d'Armee. Il fit son premier logement dans Auriol pour s'auancer à Tretz qu'il auoit menassé d'vn siege, mais la genereuse resolution qu'il vid aux habitans de se vouloir deffendre, luy fit tourner ses armes triomphantes toutes chargées de despoüilles des pauures Laboureurs, de bœufs & de mulets qu'on emmenoit captifs vers les preds de Gardanne d'où il vint le lendemain faire sommer la ville d'Aix de se rendre, & apres auoir pillé & bruslé son terroir, il fila à Aguilles, & de là à la Fare petit Bourg du Sr. President d'Oppede, où il fut repousséauec la perte de quelques-vns de ses Caualiers, laquelle il creut de venger en luy faisant brusler vn gerberon de bled. Le iour suiuant s'estant presenté à Sallon qui est au Sieur Archeuesque d'Arles, il y fut reffusé & contraint de se jetter dans Pellissane village voisin où il s'est rettanché.

Il a durant toute sa marche rendu durant dix iours de combats si illustres, & fait de si glorieuses conquestes, qu'on ne doit pas taire à la posterité les plus importantes, qui sont, Qu'on a par tout forcé la bourse des pauures Villageois. Qu'on a violé les filles en l'aage de neuf ans: Massacré les rentiers de la grange du Sr. de Fuueau: Enleué deux femmes d'entre les mains de leurs marys: Assommé à force de coups trois Païsants d'Auriol apres auoir rauagé tout ce pauure

village

village appartenant à Mr. le Cardinal de Lyon, auquel il rend par là l'eschange des signalez bien-faits qu'il auoit reçeu du feu Cardinal son frere: Qu'on a chassé les habitans de leurs maisons, ou contraints de les abandonner pour ne pas voir de si funestes spectacles: Qu'apres s'estre gorgez de vin & de viandes, & de toute la substance de leurs miserables hostes, on a versé confusement dans les ruës à Gardanne les farines, les grains, les huiles, & le vin & bruslé les fourrages qu'ils n'ont peu consumer: Qu'on a emmené tous leurs bestiaux, emporté les matelats, les linges & vaisselle, & bruslé dans les places les meubles qu'ils n'ont peu emporter; Et qu'en fin on a exercé toutes les hostilitez que les Chrestiens ne pourroient pas mesmes aprehēder du Turc s'il entroit dās nos villes

Ne sçait-on pas qu'vne pauure femme d'Aubagne luy ayant porté plainte du cruel & brutal violement de sa fille aagee seulement de neuf ans, il fit en apparance condamner à la mort le coulpable, mais par vn ordre secret il le fit tirer du gibet par vn mespris ouuert à la Iustice de Dieu & à celle des hommes: Aussi tant d'autres filles rauies par ses troupes, & tant d'autres femmes violees, ne demandent plus Iustice qu'à Dieu de ces horribles crimes, puis qu'elles n'en peuuent auoir des hommes.

Falloit-il moins esperer de cette armee qui n'a point d'autre subsistance que le larrecin, ny d'autre sujet qu'vne injuste vengeance, aussi tous ses progrez les plus illustres sont les bruslemens & les saccages des metairies dans le terroir d'Aix, & l'incendie des gerbes & des moissons qui sont encores aux champs: l'enleuement des bestiaux, le coupement des arbres, enfin la desolation vniuerselle de la campagne.

Aussi à voir le bagage de cette armee composé d'vn nombre infiny de bœufs, de brebis, d'asnes, de mulets, de poules, de juments, de toute sorte de hardes, meubles, vtancilles, & habillemens des pauures habitans qu'on a impitoyablement despouillez: ne diroit-on pas que c'est vne armee de fripiers dans vn marché infame de larrecin & de brigandages; conduit par de picoreurs qui sont insensibles aux larmes des Villageois & des Laboureurs qui les reclament: On y voit vendre comme à vn inquant public, toute sorte de meubles & de danrees, & comme dans vne Foire on y voit impunement vne debite ouuerte de toutes leurs voleries

On a veu cette glorieuse armee camper deuant vne metairie du Sr. Barate d'Aix, qui s'est attaché courageusement aux interests de sa Patrie, & quitté ceux de Mr. le Comte d'Alais, qui par vn

acte memorable de vengeance commanda qu'on y mist le feu en sa presence, pour auoir le mesme plaisir que voulut auoir Neron de voir brusler la ville de Rome, n'ayant pas mesmes espargné au terroir d'Aix les maisons de plaisance où il auoit souuent aux despens du maistre prins ses recreations.

Bref! luy qui proteste dans ses Manifestes qu'il ne declare la guerre qu'à la seule ville d'Aix, pourquoy a-il desia desolé toute cette Prouince, & reduit à l'extremité de la misere & de la faim tous les lieux qui l'ont receu ? il en a emporté plus de trois cens mil liures : il a gasté tout ce qu'il n'a peu emporter, & ruyné indifferemment tous les lieux, ou par les subsistances ou par ses logemens.

Helas ! quels crimes auoient commis ces pauures villageois pour estre punis de la sorte ? Que deuiendront tant de pauures familles errantes dans les champs qui broutent l'herbe pour viure ? Ne sont ils pas Chrestiens, & fidelles sujets du Roy ? Pense-on que Dieu n'escoute pas leurs plaintes, & que leurs cris n'attirent la colere du Ciel.

Mais ce n'estoit pas assez à cette armee criminelle de s'en estre prins contre les hommes, elle a voulu s'en prendre contre Dieu mesme : C'estoit trop peu d'auoir corrompu la virginité des filles, d'auoir pollué la saincteté des Mariages, de s'estre souillee du sang des innocens, & d'auoir laissé par tout les marques sanglantes de sa cruauté, elle a encore voulu prophaner la saincteté des Autels, & commettre vn sacrilege le plus horrible qu'on puisse conceuoir dans la Chappelle d'vne maison aux Champs du Sieur de Gauthier Conseiller au Parlement, où apres auoir porté leurs mains impies sur vn Calice qu'ils ont emporté, ils acheuerent leur sacrilege par le brisement à coups de marteaux de la pierre sacree de l'Autel par cent coups de poignard, dont ils percerent vne Image qui representoit la saincte Vierge tenant Iesus entre ses bras, & par le deschirement des ornemens Sacerdotaux qui furent mis en pieces, & jettez dans le feu qui acheuoit de brusler tous le bastiment & tous les meubles de cette belle maison qui fut reduite en cendres, & apres les vignes arrachees, les arbres couppez, les gerberons brûlez, & tous les bestiaux & les meubles precieux enleuez.

Grand Dieu ! qui auez voulu estre appellé le Dieu des Armees, souffrirez vous qu'on prenne les armes contre vous mesmes, & qu'on les employe pour commettre des impietez, & des sacrileges si execrables ? Permettrez-vous qu'on en abuse en des vengeances si inhumaines ? & que le pauure dont vous auez prins tant de

soin, que vous recommandez si estroitement comme vostre propre personne, & que vous auez rachepté de vostre sang aussi bien que les Princes, perisse soubs le fais de tant de persecutions ? Et cette voix qui s'esleue de la terre ne sera-elle pas portée iusques à vostre Throsne pour attirer sur les infracteurs de vos loix les carreaux de vostre indignation.

Il le faut esperer, & cependant deffendons nos biens auec honneur; ne les abandonnons pas à la mercy de cette multitude de voleurs qui soubs le nom d'vne Armee du Roy exerçent vn vilain brigandage : Deffendons la cause commune, puis qu'il nous monstre que c'est à toute la Prouince qu'il en veut : Nous en auions vne preuue litterale par les demandes qu'il fit à Messieurs les Deputez du Languedoc, dont il n'y en a pas vne seule qui ne regarde l'interest du Corps du Pays : Mais nous en auons à present vne conuiction plus pressante par les effets de ses armes, puis qu'il traite auec tant d'inhumanité iusques à ses hostes, & ceux qu'il appelle ses amis, & qu'il rauage par tout indistinctement.

Ce n'est pas icy (Cher Peuple) vne querelle particuliere : Ce n'est pas l'interest singulier d'aucune ville ny d'aucune Compagnie, tout l'interest de cette guerre est public, il touche toutes les villes & toute la Prouince esgalement. Et neantmoins ô aueuglement estrange ! toutes ne conspirent pas esgalement au salut de la cause publique : Ouurez les yeux enfans qu'on a desbauchez d'vn deuoir si naturele reuenez à la voix de la Prouince vostre Mere qui vous rappelle & vous demande secours.

Posez les armes criminelles que vous veulent enfonser dans son sein : Que croyez vous de pouuoir recueillir des cendres de vostre Patrie dont vous poursuiuez l'embrasement. Pensez-vous bien vous engraisser des cadavres de vos Compatriotes que vous allez immoler à la vengeance d'vn ennemy public. Pretendez-vous de vous enrichir du pillage que vous sçauez estre promis aux estrangers ? Enfin voudriez vous esleuer vostre fortune & vostre Maison sur les ruines de celles de vos freres & de vos parents ?

Vous voyez la ville d'Aix, quoy que la moins interessee en toutes les surcharges qu'on veut remettre sur le Païs contre la foy des Traitez solemnels, qu'elle n'espargne ny soins, ny perils, ny les biens, ny les vies de ses habitans pour le seul zele du bien de la Prouince : Vous voyez l'exemple de la pluspart des villes qui s'épuisent & se sacrifient pour le salut public : Reuenez donc à vous-mesmes, & conspirons tous également au maintien de nos liber-

tez, ſecoüons le joug d'vne infame ſeruitude auquel on nous veut enchaiſner, & ne ſoyons pas nous-meſmes les autheurs de nos maux, & les inſtruments de nos ſupplices, nos diuiſions ont cauſé tous nos malheurs, & ont donné tout l'aduantage à nos Ennemis : Nous eſtions trop puiſſans pour eſtre abbatus, ſi nos broüilleries inteſtines ne nous euſſent affoiblis.

Ca fideles Compatriotes, joignons toutes nos forces contre les perturbateurs de noſtre repos, leur perfidie eſt trop noire, noſtre querelle eſt trop juſte, nos ſentimens ſont trop legitimes, & les intereſts de noſtre Païs, & de la gloire de noſtre Grand Roy y ſont trop engagez pour ne pas concourir à l'vnion de nos forces, & au reſtabliſſement de noſtre repos.

Teſmoignons à noſtre bon Prince qu'il eſt le vray centre de nos affections, le ſeul object de nos deſſeins, & l'vnique but de nos ſeruices, faiſons luy connoiſtre auec eſclat que nos armes ne viſent qu'à luy conſeruer vne Prouince qui a eſté touſiours inebranlable en ſa fidelité, nonobſtant que ce Calomniateur l'accuſe dans ſon Libel d'auoir fait de vingt en vingt ans des reuoltes contre la verité de l'Hiſtoire qui luy rend ce teſmoignage public d'auoir eſté durant mil ſix cens ans qu'elle a eſté ſous diuers Maiſtres, & meſmes depuis enuiron deux ſiecles qu'elle a fait choix du Maiſtre qui la gouuerne à preſent, irreprochable en ſon obeïſſance ; & qu'elle en a donné des preuues tres illuſtres en faiſant perir vne armee compoſee de cinquante mil hommes ſans auoir apprehendé les deplorables ſuites du delaiſſement de ſes biens, & de ſes maiſons ; & en nos jours n'a on pas veu ce peuple fidele courir en foule à main armee ſur les coſtes d'vne extremité de la Prouince à l'autre pour repouſſer l'ennemy qui y auoit fait deſſente en diuers endroits, & n'a il pas monſtré en la repriſe des Iſles que la Grandeur de l'Eſtat luy eſt mille fois plus chere que tous ſes biens qu'il y verſa ſi liberalement auec le ſang de tant de braues Citoyens.

Grand Roy, nous proteſtons hautement à Voſtre Majeſté que nous ne deffendons nos biens, nos vies, & nos libertez que pour les conſacrer entierement à voſtre ſeruice : Que nous ne reſpirons que la paix de voſtre Eſtat, celle de cette Prouince, & la gloire de voſtre Couronne, & que quelques efforts que puiſſe faire noſtre Perſecuteur pour nous pouſſer dans le precipice de la deſobeyſſance par vn effet de deſeſpoir dans la violance des maux qu'il nous fait ſouffrir, il ne ſçauroit jamais tant ſoit peu nous eſbranler en l'obeyſſance que nous vous deuons, ny en la fidelité que nous vous auns voüee.

FIN.